

AFFAIRE N° 3

LETTRE du Cabinet J. BOSSU a.s. de la couverture et de l'étanchéité de l'Ecole de Sainte-Clotilde.

Le Maire donne lecture de la lettre du Cabinet Bossu.

Cabinet J. BOSSU
Architecte
Résidence des Remparts
St-Denis - Réunion

Saint-Denis, le 21 Juillet 1956

RG/HL N° C 330

Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Denis

OBJET: Ecole de Sainte-Clotilde
Couverture et Etanchéité

Monsieur le Maire,

Comme suite à nos derniers entretiens au mois de Juin, j'ai l'honneur de vous informer qu'il serait souhaitable pour des raisons techniques d'étanchéité que la couverture des classes du premier étage soit exécutée en dalle pleine de B.A. et non en corps creux étanchéisés.

Ce procédé d'exécution permettrait de faire les économies précisées au détail ci-joint.

Dans l'attente de vos instructions, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués./.

Signé: G. ROYER.

Le MAIRE. - Je sou mets cette lettre à M. RAVILLY dont la compétence est certaine en la matière.

M. RAVILLY. - Nous avons un architecte, l'avez-vous consulté Monsieur le Maire?

LE MAIRE. - Notre Architecte est d'accord pour la substitution demandée. D'ailleurs, la Commune de Saint-Denis est ouverte, conformément à la loi, pendant dix ans de malfaçons qui pourraient en résulter.

M. DUPUIS. - Ce matériau n'a pas encore été expérimenté à la Réunion?

M. MESNIER. - Nous n'avons qu'à nous en référer à M. l'Architecte, seul compétent en la matière.

LE MAIRE. - J'estime que la proposition qui nous est faite est acceptable.

M. LAPIERRE. - Pour ma part, je ne peux que m'en remettre à Messieurs les Architectes.

LE MAIRE. - Voulez-vous que je soumette cette proposition à l'examen des Ponts et Chaussées. Au cas où sa décision serait favorable je vous demanderais alors de m'autoriser à signer un avenant à cet égard.

Je mets aux voix la proposition contenue dans lettre du Cabinet BOSSU.

Adopté à l'unanimité sous la réserve ci-dessus./.

M. COLLET. - Mes Collègue, en dépit des injures et des sarcasmes dont j'ai été l'objet à l'occasion de la démarche auprès de l'Administration de tutelle concernant l'augmentation de solde des employés municipaux, je suis heureux de vous faire savoir que j'ai eu satisfaction à cet égard et je demande à Monsieur le Maire de bien vouloir donner lecture de la lettre que m'a adressée, Monsieur le Préfet, à cet effet.

Le Maire donne lecture de la lettre dont s'agit.

LE MAIRE. - Mon Collègue, la teneur de cette lettre est la même que celle reçue par moi à la suite de plusieurs démarches de notre Collègue, Monsieur GUINOT. D'ailleurs il en est fait mention dans la lettre que vous avez reçue. Je ne voyais pas très bien l'opportunité de votre démarche, mais devant votre insistance je ne pouvais que demander au Conseil de vous déléguer auprès de l'administration de tutelle pour lui rappeler les démarches de notre collègue GUINOT.